

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

REVUE RÉTROSPECTIVE

Séance du 23 juin 1876.

On discute la prise en considération d'une proposition de M. Robert Mitchell et de plusieurs députés bonapartistes, relative à la nomination d'une commission d'enquête qui serait chargée d'examiner la législation financière des boissons. MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des signataires.

Cette proposition est défendue par M. Robert Mitchell de la façon la plus compromettante pour les intérêts du département du Lot. En effet, cet orateur insiste sur ce que le droit est le même pour tous les vins, quelle qu'en soit la valeur, et il a déclaré que, pour rétablir la justice, il faudrait se rendre compte de la quantité de vins chers et de vins à bon marché en les soumettant à un droit proportionnel.

C'est là une prétendue réforme complètement mise de côté aujourd'hui par les hommes sérieux, à cause de l'impossibilité d'arriver à une solution.

Mais ce qui est digne d'attention, au point de vue particulier du département du Lot, c'est que nous serions classés dans les premières catégories, immédiatement après les grands vins.

Année moyenne, la France produit 60 millions d'hectolitres. Il n'y a pas un million d'hectolitres de grands vins ; et, dans l'échelle des prix, le département du Lot vient ensuite dans les numéros les plus élevés.

Pour se rendre compte de ce fait, et pour montrer combien la mesure projetée par M. Robert Mitchell et ses amis bonapartistes serait préjudiciable à l'égard du Lot, il suffit de se souvenir que le tiers de la récolte à peu près, pour la France entière, appartient aux seuls départements de l'Hérault, de l'Aude et du Gard où les vins *nus* se vendent moyennement de 12 à 20 fr. la barrique, sauf certains crus sans importance. Voilà les contrées qui payeraient un droit minime, dans le cas où les idées de M. Robert Mitchell et de ses amis seraient réalisables.

Quant à nous, nos vins étant aujourd'hui classés parmi ceux qui se payent plus cher (et qui se payeraient bien plus cher encore, si nous étions pas un département abandonné), nous aurions à subir une augmentation énorme d'impôt pour compenser les diminutions acquises aux autres départements.

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour gardent un silence absolu, pendant que M. Robert Mitchell expose ses théories, dont la conséquence INÉVITABLE, LOGIQUE, NATURELLE serait de dégrever l'immense majorité des vins français, en surchargeant les vins du Lot dans des proportions ruineuses.

La Chambre repousse la prise en considération ; mais le projet de M. Robert Mitchell fait son chemin. Le Conseil municipal de Paris est déjà saisi d'une demande semblable DANS L'INTÉRÊT DE L'AUTOCTONIE DE LA VILLE.

Cahors, 22 Septembre.

La lecture du Manifeste du maréchal de Mac-Mahon est faite pour inspirer une grande tristesse aux hommes qui poursuivent la réalisation d'un gouvernement à la fois conservateur et libéral. Serions-nous donc condamnés définitivement, dans notre France toujours tourmentée, à osciller incessamment de l'agitation à la résistance !

Presque tous les journaux indépendants font remarquer, après la lecture du Manifeste, que la situation était à peu près la même en 1830 qu'aujourd'hui. On se rappelle le langage du roi Charles X, et on le com-

pare au langage du Maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous aurons à parler plus d'une fois du Manifeste présidentiel, et nous n'hésiterons pas à le faire en toute liberté, persuadés que M. le maréchal de Mac-Mahon ne parle pas aux Français pour leur fermer la bouche, et qu'il livre son œuvre à la critique de chacun, avant qu'elle soit soumise, le 14 octobre, au jugement de tous. A la vérité, on a essayé, depuis quelques semaines, de ressusciter, au profit d'une magistrature républicaine, le crime de lèse-majesté qui a joué un si grand rôle dans la décadence de la Rome impériale ; mais nous ne sommes pas gens à confondre les temps et les hommes, et nous n'oublions pas que nous sommes, avec M. de Fourtou, des citoyens de la France de 1789. Si M. le maréchal parle de ses droits et de ses devoirs, nous avons les nôtres ; s'il a le souci de son nom auprès de la génération présente et des générations futures, il n'est pas le seul à éprouver ce noble sentiment.

N'avions-nous pas raison de dire tout récemment qu'il n'y aurait pas une idée nouvelle, un argument nouveau dans le Manifeste du Maréchal ? Tout est dit depuis le 16 mai ; on ne peut que se répéter ; et puisque M. le président de la République reprend, résume et coordonne tous les prétextes qu'il a invoqués ou qu'on a invoqués pour lui, nous recommencerons les démonstrations déjà faites, nous contredirons les raisonnements faux, nous rétablirons les faits erronés.

Il n'est pas exact, par exemple, que le relèvement de la France date de l'avènement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il date des efforts généreux de M. Thiers. Il n'est pas exact que la France ait vu « son armée, toujours digne d'elle, reconstituée sur des bases nouvelles. » Le 16 mai a empêché les pouvoirs parlementaires de terminer ce grand travail de régénération, comme il les a empêchés de voter le budget de 1878. Il n'est pas exact que la Chambre des Députés dissoute « en était venue à méconnaître la part d'autorité » qui appartient au chef du pouvoir exécutif, et nous mettons au défi tous les ergoteurs de citer le moindre fait qui donne à cette affirmation le plus humble degré de vraisemblance. Il n'est pas exact que la Chambre ait jamais contesté l'influence légitime du Sénat. La Chambre, au contraire, s'est démise en faveur du Sénat, d'un droit budgétaire qui lui appartient exclusivement dans tous les pays de régime constitutionnel.

Le mot de Convention, dont se sert le Manifeste présidentiel, est un très gros mot, qui a le malheur de ne répondre ni à la vérité, ni à la justice. Il n'est pas exact que dans les élections dernières les républicains aient abusé du nom du maréchal, et surtout qu'ils parlent encore aujourd'hui de dévouement à sa personne : c'est le maréchal qui a usé très largement et sans aucune façon du dévouement patriotique des républicains, et des noms illustres ou très honorables de quelques-uns d'entre eux. Car enfin, si M. de Mac-Mahon a la prétention de réduire la politique de la France aux proportions des conceptions de son entourage, il n'a sans doute pas celle de représenter à lui seul la gloire de notre pays. C'est un beau titre que celui de « soldat » ; mais, parmi les soldats, nous aimons surtout les soldats victorieux, dont le mérite séduit la fortune. Il n'est pas exact que des élections favorables au maréchal assureraient l'ordre et la paix ; loin de là ! elles livreraient la France aux compétitions factieuses des partis, et nous aurions plus un jour de repos et de confiance jusqu'en 1880. Il est encore moins exact qu'après des élections contraires à sa politique, le maréchal puisse gouverner avec le Sénat, ce qui est une impossibilité constitutionnelle, et conserver les « fonctionnaires fidèles » dont il nous fait l'éloge.

N'y a-t-il pas, dans cette partie du Manifeste, une sorte de défi jeté à la France électorale, au moment même où on la consulte, comme il y a une ironie sanglante dans cet autre passage où le maréchal parle des prodiges qu'il a faits, grâce à une politi-

que de concorde qui appelait autour de lui tous les hommes dévoués avant tout au pays ? Pourquoi donc l'avoir désertée, cette politique ? Pourquoi la désavouer aujourd'hui si elle était bonne ? Pourquoi la glorifier si elle était mauvaise ? Car on ne peut pas s'y tromper : ou le Manifeste n'a aucun sens, ou il signifie que le maréchal est résolu, quoi que dise et veuille le pays, à gouverner avec la politique et les hommes du 16 mai. Il faut compter beaucoup, pour oser parler de la sorte, sur cette « léthargie qui n'arrive jamais qu'après les grands symptômes », et qui est, d'après le cardinal de Retz, le dernier point de l'illusion en matière d'Etat. — « Si cette indolence générale eût été ménagée, disait de son temps le perspicace cardinal, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtemps ; mais, comme le médecin ne la prenait que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aggrava, etc. » Tous les lettrés connaissent ces admirables pages et la conclusion de Retz, lorsqu'il parle de « l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période que quand ceux qui commandent ont perdu la honte ; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect ; et c'est dans ce moment où l'on revient de la léthargie, mais pas des convulsions. »

Si le maréchal, vaincu dans les élections, persiste dans sa politique, nous n'échapperons probablement pas à ces convulsions, et, s'il était victorieux, nous n'y échapperions pas davantage. Républicains, royalistes et bonapartistes ne sauraient désormais vivre d'accord, même en apparence, il faut qu'entre les uns et les autres la question de pouvoir soit tranchée.

CORRESPONDANCE

Versailles, 21 septembre.

Les journaux du matin, commentent à leur tour, aujourd'hui, le Manifeste du Maréchal. Comme les journaux d'hier soir, ils se divisent en deux camps bien tranchés : les conservateurs font du document en question un éloge sans réserve, tandis que les républicains de toutes nuances l'attaquent avec la plus grande vivacité.

Dans le Conseil des ministres tenu hier matin, à l'Élysée, le président de la République a signé le décret de convocation des électeurs. Ce document a été contresigné par M. de Fourtou. Tous les ministres assistaient à ce Conseil, dans lequel il a été donné connaissance d'une série de dépêches des préfets sur l'accueil fait par les populations au Manifeste du Maréchal.

Le Maréchal part ce soir pour son château de La Forêt où il va chasser. Il reviendra à Paris après-demain.

On assure que le Manifeste de M. Thiers sera communiqué à la presse républicaine ce soir, vendredi, de façon à pouvoir être publié samedi matin, en même temps que le décret de convocation des électeurs.

La Patrie croit savoir que le scrutin pour le renouvellement partiel des conseils généraux s'ouvrira le 4 novembre prochain.

Le conseil d'administration des mines d'Anzin se réunit aujourd'hui, pour choisir un successeur à M. Thiers.

Un journal de gauche dit, qu'il serait question d'un second Message présidentiel qui verrait le jour la veille du scrutin. La même feuille dit aussi, que le décret de convocation serait accompagné d'une circulaire ministérielle.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de la Seine (8^e chambre) s'est déclaré incompetent dans la poursuite intentée par M. Ménier à M. de Fourtou, pour obtenir l'insertion au Bulletin des Communes d'une note rectificative à un entre-filet relevant la condamnation d'un homonyme de M. Ménier.

Le bruit a couru, aujourd'hui, que le *Journal des Débats* avait été saisi ce matin. Je n'ai pas pu vérifier l'exactitude de ce bruit ; mais le *Bien public*

annonce ce soir, que des poursuites auraient été décidées contre le *Journal des Débats* à l'occasion d'un article de M. John Lemoine, attaquant le maréchal de Mac-Mahon, à propos de son Message.

M. Leverrier est, dit-on, dans un état désespéré.

On télégraphie de Bucharest, que dans la nuit du 17 au 18, les Turcs de Plevna ont attaqué à diverses reprises les positions roumaines de Grivitz, mais qu'ils ont toujours été repoussés, en éprouvant des pertes considérables.

Le 18, dans l'après-midi, les roumains ont à leur tour attaqué la grande redoute des Turcs, mais sans plus de succès, et ils ont dû se retirer dans leur position de Grivitz, qui est bien fortifiée. Les roumains ont perdu 300 hommes morts ou blessés.

La Paix et la Constitution

Voici le texte du discours prononcé par M. le duc Decazes, dans la Giroude :

« Au lendemain de nos désastres notre chère patrie avait besoin de compter sur un long repos. La paix, la paix digne d'elle, assurée et féconde, pouvait seule fermer ses plaies saignantes. Mais cette paix ne pouvait lui être garantie que par la sagesse de tous ses enfants, cette sagesse ne lui a pas fait défaut. Nous avons signé avec la puissance qui avait su triompher de la valeur de nos soldats, un traité loyalement consenti et que nous devons exécuter loyalement aussi. Le Gouvernement qui a précédé celui que j'ai l'honneur de représenter s'est noblement acquitté de ce devoir. Mais l'apaisement et la confiance ne pouvaient être l'œuvre d'un jour, et pour les assurer il fallait veiller avec une sollicitude scrupuleuse à l'exacte observation de tous nos devoirs internationaux.

« Il fallait aussi que les agitations des partis, leurs aspirations diverses, la forme même de notre gouvernement ne pussent être considérés par l'Europe comme une menace ou une provocation. C'est là le but que M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'est proposé.

« Ce sont là les instructions qu'il a données, la mission qu'il a confiée à son ministre des affaires étrangères, à celui que vous venez d'appeler (je m'en honore hautement) son ministre de la paix. J'ai l'orgueil de croire, Messieurs, que je n'ai pas failli à cette mission.

« Au milieu des circonstances difficiles, alors que les partis dans leur aveuglement, semblaient convier l'étranger à mettre en doute notre sincérité, elle n'a jamais été suspectée de l'autre côté de nos frontières.

« L'Europe sait que nous ne poursuivons contre aucune des puissances une politique hostile et agressive, que, respectueux de tous les droits, nous n'entendons causer à nos voisins ni un trouble ni une difficulté. Elle nous a vus soucieux de faire triompher partout la conciliation, rechercher en toute occasion l'accord et l'entente entre les puissances et conseiller à tous cette modération que nous pratiquons nous-mêmes.

« Elle n'a pu un moment s'y méprendre, et, lorsqu'elle constate le relèvement déjà accompli à cette heure de notre puissance militaire, elle reconnaît en même temps que cette réorganisation a conservé un caractère exclusivement défensif ; et elle n'y voit que le noble effort d'un grand pays vaincu de sa force, mais auquel l'expérience a appris que cette force réside surtout dans sa sagesse et sa modération.

« Aujourd'hui, en effet, on sait que nous sommes surtout et passionnément dévoués à la politique que j'ai l'honneur de représenter devant vous, celle aussi, j'ose le dire, qui nous vaut les sympathies et la confiance de l'Europe. Il n'est pas à cette heure, je puis l'affirmer, une seule puissance qui doute de la sincérité des sentiments pacifiques de M. le Président de la République et qui ne reconnaisse que la France entière les partage. Il n'en est pas non plus une seule qui ne sache que le gouvernement français se refuserait avec la dernière

énergie aux excitations et aux propagandes, d'où qu'elles viennent, qui pourraient apporter à nos voisins un trouble ou un péril. Nous ne sommes, l'Europe en est convaincue, ni des réactionnaires ni des révolutionnaires; nous ne menaçons ni les gouvernements ni les trônes. C'est pourquoi nous pouvons dire à notre pays : nous vous avons assuré la paix, nous comptons sur votre sagesse pour la conserver à la France, protégez-la avec nous contre toutes les exagérations, contre toutes les ardeurs imprudentes.

Quant à moi, messieurs, j'attache un prix particulier à m'en expliquer devant vous, devant des compatriotes dont la sympathie m'a été si chère, et dont je ne crois pas avoir démerité. La France est bien maîtresse de ses destinées, aidez-nous à la défendre contre ses propres entraînements, à la maintenir résolument dans les voies d'une sage liberté et à lui conserver la paix, la paix, cette bénédiction de Dieu sur la terre, cette tranquillité de l'ordre qui est pour les peuples, non moins que pour le reste de la nature, le principe, l'âme, la condition essentielle de toute fécondité : Paix et concorde, ce sont là les derniers mots que je veux prononcer devant vous, le dernier appel que je veux vous adresser en réponse à votre cordiale bienvenue.

M. de Mun à Pontivy.

On lit dans l'Union :

Tous les échos de la presse nous apportent le bruit de la candidature bonapartiste de M. Lefèvre dans la circonscription de Pontivy. Faut-il les croire? A n'interroger que le bon sens le plus vulgaire, nous ne saurions ajouter foi à de semblables nouvelles; mais la passion, la haine, l'envie surtout, nous obligent à discuter sérieusement cette hypothèse, à la prendre pour une vérité.

A qui a-t-il pu venir dans l'esprit de combattre au nom des intérêts conservateurs, la candidature du comte Albert de Mun, dans l'arrondissement de Pontivy? Qui a osé prétendre qu'entre la catholique Bretagne et le secrétaire général de la grande Œuvre des Cercles ouvriers, il n'existait pas une parfaite communauté de foi et de sentiments?

Si nous sommes bien informés, ce n'est pas à M. Lefèvre qu'il faut attribuer cette pensée et cette détestable initiative. M. le comte de Mun est un homme de foi, de convictions; il a le cœur haut placé, il parle comme il pense; il est orateur. Sa parole puissante est entourée de respect et de prestige; c'en est assez pour gêner quelqu'un : ce quelqu'un n'aime pas la grandeur morale; la grandeur morale le gêne, l'éclipse; il y a en elle une force rivale avec laquelle il n'ose se mesurer, qui le réduit au silence, qui lui ravit le libre possession de la tribune. Ce quelqu'un est M. Rouher, directeur de l'Appel au Peuple, aspirant à une vice-royauté césarienne.

Or, il est arrivé que M. Rouher a voulu profiter des élections de 1877 pour se débarrasser de ceux qui lui portaient ombrage, qui diminuaient sa personne. Son premier décret d'exclusion s'est porté sur M. de Carayon-Latour : celui-là, ancien colonel des mobiles de la Gironde, avait l'autorité du nom, de la valeur, du courage; un dictateur de la révolution avait voulu le mettre à mort, et la fameuse dépêche : « Fusillez-moi ces gens-là ! » demeurée légendaire, faisait à M. de Carayon-Latour une taille qui ne pouvait convenir à celle de M. Rouher. Par ordre, M. Gras-Cadet s'est inventé, a créé un journal pour les besoins de sa cause; par ordre aussi, M. Gras-Cadet s'efforce de prouver aux Girondins qu'il est l'heureux détenteur de la fortune de la France.

De second décret vient, dit-on, d'être lancé et dirigé contre le comte de Mun. Ici l'embarras a été plus grand : on a pris le dictionnaire des grands hommes, candidats éventuels et perpétuels à la députation. A la lettre C on s'est arrêté sur M. Cadoret, illustration manquée, mais d'une nature particulière. M. Cadoret a été expédié au Morbihan pour la seconde fois : il a respiré l'air de la Bretagne, s'est trouvé suffoqué et est revenu en toute hâte, pour dire au grand maître des cérémonies : « Ça ne va pas ; on ne me reconnaît même plus : un suppléant, s'il vous plaît ! »

On a repris le dictionnaire, et cette fois, à la lettre L on a rencontré un nom d'ancien préfet. O bonheur ! ô miracle ! et voilà comment une politique d'intrigue, de jalousie, de petitesse, de honte, pour tout dire en un mot, prétend jeter entre des électeurs reconnaissants, dévoués, satisfaits, et leur représentant très honoré, une candidature de rencontre sans mérite, sans racine, sans crédit ; mais il fallait un brandon de discorde ; mais il fallait à M. Rouher un homme à jeter à la mer, dût-il se noyer et ne pas avoir un sauveur.

Ceci n'est pas un roman, c'est de l'histoire, de l'histoire faite avec le tempérament de M. Rouher, ses haines, ses rancunes, sa volonté de n'avoir pas un rival.

La Gazette de France accompagne cet article des réflexions suivantes :

M. Rouher combat M. de Mun comme catholique; M. de Carayon-Latour comme catholique, ainsi que tous les autres catholiques et monarchistes.

Le motif, c'est qu'ils sont conservateurs et qu'il entend que les bonapartistes seuls recueillent les voix des conservateurs.

Détruire l'élément conservateur dans toutes les Chambres représentatives, faire disparaître absolument l'élément monarchique du domaine politique, de l'arène électorale, voilà son plan : la République ou l'empire.

Il y a quelques jours, Mme Thiers, à l'occasion de la mort de son mari, recevait par la poste une carte de visite au nom du marquis des Roys, avec ce seul mot écrit à la main : ENFIN !!!

Quelques journaux s'étant emparé de ce procédé pour en faire l'objet des attaques les plus vives, M. le marquis des Roys vient d'adresser la lettre suivante au XIX^e Siècle :

Gaillefontaine (Seine-Inférieure)
15 septembre.

« Monsieur,

» Nous sommes séparés par des idées politiques ; c'est une raison de plus pour moi de faire appel à votre loyauté dans la circonstance présente.

Le XIX^e Siècle a publié qu'une carte de moi, portant le mot ENFIN ! avait été remise à Mme Thiers, après la mort de son mari. Mais vous n'ajoutez pas ou vous ignorez que Mlle Dosne recevait, en même temps, une lettre lui expliquant l'erreur commise bien involontairement.

» Voici les faits tels qu'ils se sont passés. Si, pendant le cours de mon mandat de député je ne me suis pas associé à la politique de l'ancien président de la république, je me suis souvenu, du moins, d'anciennes relations, et j'ai voulu envoyer à sa veuve mes compliments de condoléance. Dans la crainte que ma lettre ne lui parvint pas, dans un pareil moment, je l'avais chargée.

» Pressé par le départ du courrier, j'ai agi avec une regrettable précipitation, et en retrouvant sur mon bureau, au milieu de la journée, la carte destinée à Mme Thiers, j'ai compris qu'elle avait du recevoir celle destinée à porter mes félicitations à un ami sur un événement longtemps attendu.

» Vous avez prononcé mon nom, monsieur, votre équité vous fera un devoir de publier ma réponse.

» Agrérez l'assurance de ma parfaite considération.

« Le marquis Des Roys. »

CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le Réformateur du Lot :

Voici quelle est la teneur des placards sur papier officiel, qu'on prépare à la Préfecture, pour les prochaines élections :

PRÉFECTURE DU LOT.

1^{re} circonscription comprenant les cantons de : Cahors (Nord), Cahors (Sud), Lalbenque, Lauzès, Limogne, St-Géry.

CANDIDAT DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
Président de la République.

M. le comte Joachim MURAT.

Ce placard est le même dans les trois autres circonscriptions, il n'y a que les noms des communes et celui des candidats qui varient.

Dans la 2^e circonscription le candidat du maréchal est M. de Valon.

Dans la circonscription de Gourdon le candidat du maréchal est M. le baron Dufour.

Dans la circonscription de Figeac le candidat du maréchal est M. le comte de Turenne.

On le voit, quatre bonapartistes sont dans le Lot, les candidats du maréchal.

Pour un président de République, il faut avouer que M. le duc de Magenta a eu la main heureuse.

Avec de pareils choix, il est très-probable que le fauteuil présidentiel sur lequel M. de Mac-Mahon se prélassait en disant « j'y suis, j'y reste » serait bientôt démoli, si les électeurs, plus avisés que le gouvernement, n'envoient à la Chambre une majorité républicaine.

En attendant, les quatre candidats bonapartistes devenus candidats officiels, ne pourront dire un mot dans leur profession de foi, ni du Petit artilleur, ni des bienfaits de l'Empire; là dessus ils devront être muets comme poissons, car dire qu'ils sont et ce qu'ils veulent leur est interdit.

Telle est la grande roquerie de la candidature officielle, qu'on peut mettre dans le même tas les opinions les plus diverses.

On lit dans le Figaro :

Le plus grand péril pour le maréchal ne serait pas une majorité républicaine, mais une majorité bonapartiste.

Car, avec une majorité républicaine, on pourrait s'entendre encore, tandis qu'avec une majorité bonapartiste, le maréchal ne resterait pas huit jours.

En vain des hommes comme MM. Magne et Paul de Cassagnac invoqueraient-ils la parole donnée, l'abnégation, le sacrifice, les bonapartistes, qui sont des hommes très-pratiques, diraient : « En fait de sacrifices, renvoyons d'abord le maréchal, et faisons tout de suite revenir le prince. »

On nous écrit de Montcuq :

M. Pagès Duport, candidat républicain-conservateur de la 2^e circonscription, invité par les jeunes gens de la ville de Montcuq à honorer de sa présence la grande fête locale qui aura lieu le 23 courant, leur a manifesté ses plus vifs regrets de ne pouvoir y assister, étant retenu forcément ailleurs.

Recommandant le calme à cette intelligente jeunesse lui dit : « Vous prouverez à cette occasion, comme par le passé, que les véritables français usissent dans leur cœur le respect de l'ordre et de la loi, à l'amour de la Patrie et de la liberté. »

Comme républicain-conservateur, M. Pagès Duport a de nombreuses sympathies dans le canton de Montcuq.

Qu'on nous permette d'enregistrer encore un nouveau succès que l'Ecole chrétienne de Puy-Evêque vient d'obtenir.

Le jeune Pons, Ferdinand, de St-Vite (Lot-et-Garonne), élève de cette Ecole, vient d'être reçu à l'Ecole normale de Bordeaux avec le n^o 1.

Concours hippiques du Lot en 1877.

Les concours hippiques qui ont été tenus à Gramat, Figeac et Cahors les 12, 13 et 15 septembre ont attesté de nouveau que la production chevaline va toujours en s'améliorant dans le département; ils ont pu aller par le progrès obtenu, jusqu'à confirmer ce que je semblai prédire en 1872.

A cette époque, j'observai parmi les produits de l'année, des sujets qui par leur conformation extérieure, reflétaient leur origine orientale, c'est-à-dire la richesse de leur sang, susceptibles d'arriver un jour aux honneurs des exhibitions chevalines.

La confirmation de ces prévisions s'est produite au dernier concours hippique de Montauban, où un certain nombre de départements de la région Sud-Ouest avaient été appelés à prendre part.

La jument de M. Lavergne, d'Alvignac, dans la catégorie des poulinières non suitées, obtenait avec le premier prix de sa catégorie, la médaille d'or et le diplôme d'honneur qu'avait offerts à la plus belle jument de tout le concours, la Société des Agriculteurs de France.

L'homogénéité des poulains qui constituent aujourd'hui cette race dite du Causse de Gramat, étonne et surprend les connaisseurs; on dirait qu'ils appartiennent tous à une même famille d'individus; cela prouve plus que jamais la doctrine toujours vraie de l'amélioration en dedans, méthode *in-and-in*.

Avec la production du poulain, devrait marcher de front la pratique de l'élevage; malheureusement nous paraissions encore très éloignés du jour où les connaissances spéciales seront parvenues assez avant, pour permettre à l'éleveur du Causse de façonner son produit aux nécessités du commerce et de l'industrie.

Aussi me semblerait-il y avoir lieu de conseiller à ces éleveurs de se borner à produire, et de laisser à d'autres plus capables, le soin de les amener à en tirer tout le parti désirable, par un élevage rationnel et circonstancié au but que l'on se propose d'atteindre.

Ce genre d'élevage serait un acheminement sûr pour arriver à donner à ces produits leur maximum de valeur.

En admettant que dans les conditions actuelles, il ne soit pas permis d'aller jusque là, l'éleveur doit cependant d'ores et déjà, s'attacher à se créer des relations pour pouvoir vendre, à l'époque du sevrage, facilement et avantageusement ses produits.

Il arrivera ainsi à être toujours très rémunéré, si parmi ces poulains du Causse, qui semblent une pépinière d'étalons orientaux, quelques-uns d'entre eux sont acquis par l'administration des Haras et que les produits en émanant, puissent être des sujets d'élite.

Les essais sont commencés; que chacun con-

tribue à encourager la chose toujours timide au début, et le succès me semble devoir être acquis à ce genre d'industrie nouvelle, qui ne peut qu'être avantageuse aux intérêts de notre département.

Je ne saurais passer sous silence un fait zootechnique qui vient démontrer péremptoirement, que le choix judicieux des étalons est un acte des plus importants, dans l'amélioration de l'espèce par croisement.

Aux concours de Figeac et de Cahors, les juments indigènes ont pu exhiber des poulains de 2 ans de toute beauté, issues de l'étalon Wallad. En héritant de l'avant-main de leur père, de la finesse de la peau et des autres tissus, elles présentaient les caractères du cheval de tête; à cet extérieur élégant, elles joignaient la liberté et la souplesse des mouvements. Soutenue par l'énergie vitale, la puissance musculaire mesurait une action telle que les leviers ou ressorts qui soutiennent et transportent le tronc, peuvent permettre aux fonctions intérieures (respiration, circulation), de se produire librement, sans contrainte, ce qui facilite toujours la rapidité des allures, malgré les résistances à vaincre.

L'observation de ce fait laisse reconnaître l'avantage de l'amélioration par croisement, quand on sait faire un choix judicieux des étalons; malheureusement encore de nos jours, ce soin est trop laissé à l'arbitraire, peu de personnes ayant des connaissances pratiques sur ce point d'hygiène spéciale.

Dans l'art des croisements, il faut être très expérimenté pour pouvoir assurer quelle sera la résultante des deux éléments (cheval et jument), mis en rapport; de là aussi le nombre de chevaux manqués, que l'on trouve au voisinage des dépôts et stations d'étalons, il n'y a chez eux, la plupart du temps, que du décousu dans leurs formes et de l'énergie en excès, tandis qu'il faut s'attacher à rechercher l'équilibre et l'harmonie des fonctions organiques, et reconstruire à cet allongement de rayons qui est un indice certain de faiblesse et du peu de résistance aux fatigues.

En restant dans les conditions de demi-sang on peut être persuadé de réussir à obtenir, avec nos juments indigènes, des chevaux à deux fins, tout-à-fait aptes aux services que réclament l'industrie et la défense nationale.

LAUR,

Vétérinaire départemental.

Primes obtenues au concours de Gramat.

Poulinières suitées et saillies.

MM.

1. Prime de 250 fr. Durieu, au Bastit.
2. — 210 Marcillac, à Gramat.
3. — 210 Turenne, à Théménac.
4. — 150 Louradour, à Strenquels.
5. — 150 Durieu, au Bastit.
6. — 150 Bergougnoux, au Bastit.
7. — 120 Lavayssière, de Carluçet.
8. — 120 Constans, à Rocamadour.
9. — 120 Thamié, à Gramat.
10. — 120 Vidal, à Lunegarde.
11. — 120 Lavayssière, à Carluçet.
12. — 105 Tournié, à Bio.
13. — 105 Bergougnoux, à Alvignac.
14. — 105 Trel, à Miers.
15. — 105 Brunet, à Issendolus.
16. — 105 Cavalié, à Gramat.
17. — 105 Petitot, à Bretenoux.
18. — 80 Vernet, à Miers.
19. — 80 Bonnafacie, à Issendolus.
20. — 80 Maillot, à Gramat.
21. — 80 Vilhès, à Gramat.
22. — 80 Malaurie, Montvalent.
23. — 80 Meyzen, au Bastit.
24. — 80 Meulet, au Bastit.
25. — 80 Bazalgues, à Couzou.
26. — 80 Despeyroux, à Fontanes.

Pouliches de 3 ans.

MM.

1. Prime de 150 fr. Turenne (comte de), d'Aynac.
2. — 100 Vernet, à Issendolus.
3. — 100 Marcillac, à Gramat.
4. — 100 Tournié, à Bio.
5. — 80 Callé, à Bio.
6. — 80 Malaurie, à Montvalent.
7. — 80 Terrou, à Lavergne.
8. — 80 Brunet, à Issendolus.
9. — 80 Amadien, à Montfaucon.
10. — 80 Cavalié, à Gramat.
11. — 75 Pechmalhec, de Sonac.
12. — 75 Coldefy, à Lunegarde.
13. — 70 Judicis, à Couzou.
14. — 70 Turenne (comte de), à Aynac.
15. — 70 Donadien, à Saunac.
16. — 70 Grimal, à Gramat.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 22 septembre.

Le bruit mentionné hier par divers journaux que le Journal des Débats allait être poursuivi pour l'article de M. John Lemoine sur le Message présidentiel est démenti aujourd'hui.

On annonce que le décret de convocation des électeurs pour le 14 octobre, qui doit paraître aujourd'hui contiendra, en même temps, la convocation des Chambres pour le 6 novembre.

On dit aussi que les termes de la circulaire que le ministre de l'intérieur doit adresser aux préfets à l'occasion des élections ne sont pas encore arrêtés.

D'après la Patrie, M. Gambetta se présentera à ses électeurs dans une réunion publique qui aura lieu à Belleville.

L'Union croit savoir que la rédaction du Manifeste présidentiel est due à la plume de M. de Fourtou et que la rupture gouvernementale avec le centre gauche s'est faite aux dépens de M. le duc Decazes.

Bourse de Paris

Cours du 22 Septembre.

Rente 3 p. %/..... 69.90
— 4 1/2 p. %/..... 99.05
— 5 p. %/..... 105.75

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 21 sept., Cloture précédent. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, etc.

M. FERRARI

Médecin-Dentiste

Du Lycée, Grand Séminaire, Collège, et Communauté Religieuse

DE CAHORS ET DE LA DORDOGNE

A l'honneur de donner avis à sa Clientèle qu'ayant établi une succursale à Périgueux, rue St-Martin, n° 8, on pourra le consulter lui-même, dans son cabinet, à Cahors, rue Fénelon, du 15 au 1er de chaque mois.

Mme FERRARI, Dentiste, fera toutes les opérations les plus minutieuses de la bouche en dehors des jours indiqués ci-dessus. Nous croyons être assez connu pour nous dispenser de tout autre réclame.

Le Barbier de Séville. — Air chanté par M. Soulacroix.

Fais ce que dois. — Episode dramatique de François Coppée.

L'Epicier-Droguiste. — Chansonnette par M. Montagne.

Don Pasquale. — Cavatine, chantée par M. Soulacroix.

Le val d'Andore. — Air chanté par M. Olive.

Lo fillo des cons et lo biouloncello. — Fable patoise, dite par M. Montagne.

Le Valet de chambre

Grand air, chanté par M. Soulacroix. — Morceau qui lui a valu le premier prix au Conservatoire.

L'Ile de Tulipatan. — Opérette en 1 acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 Septembre.

Naissances.

Lescale, Jean (naturel) Cahors.

Olié, Henri, rue de la Liberté.

Coussil, marcelin, à Toulousque.

Mariages.

Mareillac, Jean, et Goubert Marie.

Dussan, Antoine, et Roucau Eugénie.

Décès.

Villard, Valéris, 25 ans, à St-George.

Simon, Marie, soldat au 7e de Ligne 22 ans hospice.

Jouves, Marguerite, 48 ans, à Labarre.

Lacombe, Léon, de 1 mois, Place-au-Bois.

Moutier, Charles, Maréchal de logis chef de Gendarmerie 43 ans, rue Valentré.

Lesgard, Rozine, 35 ans, rue Brives.

Tardieu, Marie, 42 ans, rue des Badernes.

Vaysset, Irma, 14 mois, rue Ste Barbe.

Maratuech, Jeanne, 72 ans, rue Donzelle.

Constans, Rose, à la Citadelle.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

Calendar table with columns: Jours, Saints, Foires. Rows include Diman. s Lin., Lundi. N. D. de la M., etc.

Lunaisons du mois d'Août. N. L. le 6, à 10 h. 8 du matin. P. Q. le 12, à 3 h. 52 du matin. P. L. le 22, à 7 h. 40 du matin. D. Q. le 6, à 10 h. 8 du matin. Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

M. Mauprivez, prennent leurs repas. Enfin mercredi, M. Mauprivez, qui lui avait dit d'aller accompagner des boeufs avec un autre garçon, le vit tomber comme une masse sur la charrette où il était monté.

A sa vue, les habitants du quartier prirent la fuite, le malheureux se précipita vers la boutique du marchand, et pris d'une violente attaque, il chercha à se cramponner à la devanture du magasin ; mais ses mains brisèrent les vitres qui lui firent de fortes blessures.

Personnes n'osait l'approcher, il se trouva cependant une femme, locataire du rez-de-chaussées de la maison qui, moins craintive que les autres, le fit entrer dans sa chambre et le coucha sur son lit. On alla en toute hâte chercher un médecin. M. le docteur Pelle arriva aussitôt et reconnut au premier coup d'oeil la triste maladie dont était attaqué le jeune homme.

Après un instant de réflexion, Paul répondit qu'en effet, au mois de mai dernier, un chien l'avait mordu, alors qu'il était sur la place aux bestiaux.

Il avait apporté peu d'attention à cette morsure et avait négligé de la faire cautériser.

Le docteur Pelle n'effraya pas le malade, mais fit part aux personnes qui l'entouraient de la triste réalité, en recommandant de téléphoner à sa famille de venir au plus vite.

Entre-temps une seconde crise saisit le malheureux jeune homme qui sauta du lit et reparut dans la rue en criant toujours : « De l'eau ! de l'eau ! » Deux hommes résolus se jetèrent sur lui : l'un d'eux lui couvrit la tête avec son habit et le conduisit à la pharmacie Delamour. On voulut lui faire prendre une potion, mais il s'y refusa, disant qu'on voulait l'empoisonner.

Le commissaire de police, qu'on était allé avertir, arriva avec deux agents, et conduisit Paul Daumet à l'hospice, où il est mort à cinq heures du matin, au milieu des plus terribles souffrances.

Théâtre de Cahors.

Dimanche 23 septembre 1877

Représentation donnée par la Société Artistique au bénéfice de

M. SOULACROIX

Grand lauréat du conservatoire de Toulouse avec le concours de

Mlle Bonnefond et de M. Olive du conservatoire de Toulouse.

Les Noces de Jeannette. — Opéra comique en 1 acte de Victor Massé.

La Rosilla. — Boléro, par Mlle Bonnefond.

L'ami Thomas. — Chansonnette, par M. Montagne.

Le Chalet. — Air chanté par M. Olive.

— Votre père, m'a-t-on dit, a disparu il y a environ une quinzaine d'années.

— Sans doute... mais quel rapport...

— Attendez... votre père avait demeuré, la nuit même qui précéda le jour de sa disparition, dans un hôtel de la rue St-Jacques...

— En effet.

— Chez un aubergiste du nom d'Antoine.

— D'où savez-vous ?...

— J'en sais bien davantage, mon ami...

Et cet aubergiste que l'on ne pouvait guère soupçonner d'un crime, parce qu'il jouissait d'une réputation de probité bien établie, est mort la nuit dernière dans la cité Doré.

— Il a été assassiné, monsieur de Compans.

— C'est ce que l'on m'a dit ; mais là n'est pas le côté le plus mystérieux de l'affaire, et je vous étonnerai peut-être en vous apprenant que cet aubergiste avait une fille, et que cette fille n'est autre que celle que nous connaissons sous le nom de Fernande.

— Je sais tout cela, monsieur, répondit Franck.

Le banquier jeta au docteur un regard ferme et plein d'audace.

— Eh bien ! dit-il, si vous saviez tout cela, mon cher ami, il me semble qu'il ne doit pas vous être plus difficile qu'à moi de deviner le reste.

— Comment ?

— La fille est riche, dit-on.

— Je le crois.

— On ne lui connaît cependant aucune profession qui puisse expliquer cette fortune.

— C'est vrai.

— Dans cette situation, la conclusion est facile à tirer.

Franck fronça le sourcil, et mille pensées pénibles vinrent l'assaillir en même temps.

Ce que lui disait M. de Compans était vraisemblable ; après tout, cette jeune femme avait une existence étrange, et bien qu'elle lui eût donné quelques explications qui, dans le moment, lui avaient paru acceptables, cependant l'hésitation s'était infiltrée depuis dans son esprit, et les paroles du banquier avaient pour effet de le confirmer dans ses doutes.

M. de Compans venait de se lever ; un air de satisfaction profonde s'épanouissait sur ses traits, il tendit la main à Franck et la lui serra avec une bonhomie touchante.

Franck se laissait faire, sans trop savoir quel nom donner à ce qui se passait en lui.

— Allons, mon cher ami, dit M. de Compans, je ne veux pas abuser de vos instants ; je crois vous avoir dit tout ce que j'avais à vous dire, et vous m'avez, je l'espère, compris comme je désire l'être ;

réfléchissez donc, ne précipitez rien, consultez-vous mûrement... La nuit porte conseil, dit-on... eh bien ! demain vous viendrez me voir, vous m'apporterez le résultat de vos réflexions, et, quoi qu'il arrive, soyez certain que vous trouverez toujours en moi un père reconnaissant qui n'oubliera jamais qu'il vous doit la vie de sa fille.

Franck serra machinalement la main que lui tendit le banquier. Malgré lui, et en dépit de la cordialité de ce dernier, il n'osait s'abandonner complètement, et se tenait encore dans une réserve polie mais prudente.

— Vraiment, monsieur, répondit-il, je ne sais comment vous témoigner ma gratitude pour tant de bontés dont je suis confus. Le bonheur que vous m'offrez m'eût rendu fou de joie il y a quelques semaines ; aujourd'hui il m'épouvante. Ce n'est pas que je n'en sente tout le prix, mais quoi ! il y a en moi un sentiment dont je ne me rends pas compte et qui me fait peur. Pardonnez-moi donc, monsieur, si vous me voyez hésiter...

Le banquier l'interrompit avec bonté.

— Nous parlerons de tout cela demain, mon ami, dit-il vivement : votre hésitation, je la comprends, et la faute en est à moi qui suis venu sans préambule, vous offrir un bonheur que j'aurais dû vous laisser demander. Mais vous savez maintenant à quel sentiment j'obéis moi-même,

vous ne doutez pas de ma sincérité ; je vous ai tout dit, je vous attendrai chez moi. A demain donc, mon ami, et croyez bien que je n'ai pas de plus vif désir que de vous nommer mon fils.

Franck rougit, serra une dernière fois la main du banquier, et l'accompagna jusqu'à la porte de l'appartement.

— A demain, dit encore M. de Compans avant de s'éloigner.

— A demain, répondit Franck, en le saluant du geste.

La conversation avait duré près d'une heure, il n'était pas loin de dix heures.

Franck rentra précipitamment, en proie à mille impatiences, à mille inquiétudes, et cherchant ardemment à consulter son cœur sur l'étrange proposition que l'on venait de lui faire.

Mais son cœur resta muet.

L'image de Sylvia, subitement évoquée, sa possession même, qui lui avait paru si longtemps un rêve impossible, toute cette existence qu'il avait si souvent convoitée sous les lambris de sa mansarde, tout cela était impuissant à l'attirer désormais et son indifférence à ce sujet devenait pour lui-même une nouvelle énigme dont le mot lui échappait encore.

Il était dans une perplexité singulière et ne savait, en définitive, à quel parti s'arrêter.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

22 septembre 1877. (51)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONH.

Première partie.

XII

UNE SINGULIÈRE PROPOSITION

— Sans doute, répondit Franck. — Vous la connaissez ? — Depuis quelques jours. — Et elle vous inspire de la sympathie ? — Elle me paraît du moins fort à plaindre.

Un mouvement nerveux contracta, à cette réponse, la lèvre un peu pâle du banquier.

— Soit ? dit-il avec effort, mais j'espère que l'intérêt que vous témoignez à cette femme ne résistera pas aux révélations que j'ai à vous faire.

— Des révélations... fit Franck.

— Elles vous concernent.

— Parlez.

Reproduction interdite.

Crédit Foncier de France.

Les tirages de lots que le Crédit Foncier annonce pour le 22 Septembre concernent seulement les Obligations de ses anciens emprunts. Les Obligations nouvelles de 400 fr. 3 % mises en souscription le 24 Juillet et sur lesquelles il n'y a que 60 fr. actuellement versés et 25 fr. à verser le 25 Avril prochain auront le 5 Octobre leur tirage spécial comprenant : 1 lot de 100,000 fr., 1 lot de 50,000 fr., 2 lots de 10,000 fr., et 30 lots de 1,000 fr.

Les souscripteurs sont prévenus que pour concourir au Tirage du 5 Octobre, ils doivent avoir fait le retrait de leurs titres à la caisse

ou ils ont fait leur souscription.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie Stut-embergt, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros. Détail.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de

crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. Les libérations anticipées partielles ou

totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

AVIS

Le Sieur GIMBERT, Antoine, à l'honneur de prévenir le Public, qu'il vient d'acquiescer la Boulangerie située rue du Lycée, maison Guiraudies.

Les Clients peuvent être assurés qu'ils seront servis en toute confiance.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

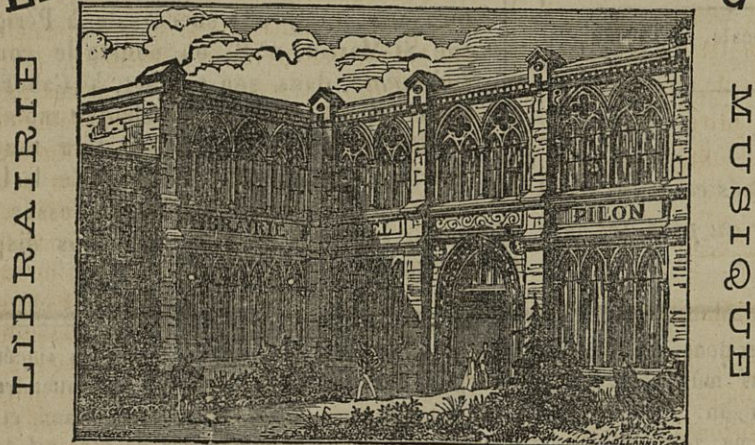
HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Mme MONIÉ BERTRAND

CHEMISIÈRE

A Cahors, rue des Boulevards.

Confection de Chemises d'hommes — Gilets de flanelle — Jupes en tout genre — Camisoles — Pantalons — Robes de Baptême — Porte-feuilles pelisse, etc.

AVIS CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



Mme LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

AULUS (ARIEGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie. Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

Advertisement for EAUX-BONNES (Sulfurées, sodiques et calcaïques) with details on ailments treated and where to purchase.

Advertisement for PHILODERME INDIEN (skin medicine) and POUVRE MAZADE & DALOZ (pesticide) with descriptions and prices.

Advertisement for MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES (artificial flowers shop) listing various items and prices.

Mme BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique. S'adresser : à M. Emile Guilhaud, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, Maître des meubles ; à MM. Logan et Delport, notaires.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de Mme veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui courraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou boeuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc. Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET

VENDUES AVEC GARANTIE

Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.

Les seules appréciées par l'industrie viticole ; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877. Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres. Envoi franco des prix et dessins.